

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
VOYAGE A BERLIN**

Durée 4 à 5 jours sur la première quinzaine d'avril

**POUR LE LYCEE LEONARD DE VINCI  
A MONISTROL SUR LOIRE (43120)**

**PROCEDURE ADAPTEE**

*Passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016  
Et de l'ordonnance du 23 juillet 2015*

**Chapitre I - IDENTIFIANTS**

**A- LA COLLECTIVITE**

Pouvoir adjudicateur : **Lycée LEONARD DE VINCI  
5 Bd du Mazel  
43120 Monistrol sur Loire**

Représenté par : Me NANCY NICOLAS  
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée LEONARD DE VINCI

**B - MARCHE N°2024/BERLIN/AVRIL**

Date et signature *le 20.10.2023*  
Le Provisieur

*Nancy NICOLAS*

Objet du marché : **VOYAGE A BERLIN**



En guise de conclusion du marché, le chef d'établissement ne signera que l'acte d'engagement, aucun document émanant du candidat ne sera signé

**Date de dépôt des offres**

**CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHE**

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le décret du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 209000 € H.T.)

### **Chapitre III- REGLEMENT DE CONSULTATION**

#### **A. Date et heure limites de dépôt des offres :**

**Le vendredi 10 novembre à 12 h**

#### **B. Modalités d'envoi**

Plateforme AJI : <https://mapa.aji-france.com>

#### **C. Critères de choix avec leur ordre de priorité**

Critère prix des prestations: 60%

Qualité des prestations proposées : 30%

Qualité de service du prestataire: 10%

#### **D. Coordonnées pour les demandes de renseignements :**

Monsieur Manuel LEGE Professeur Responsable du groupe pour le voyage scolaire **A contacter en priorité pour des précisions sur organisation voyage**

- mail : [manuel.lege.m@gmail.com](mailto:manuel.lege.m@gmail.com) ou [Manuel.Lege@ac-clermont.fr](mailto:Manuel.Lege@ac-clermont.fr)

-

Monsieur Pierre SOUVETON, gestionnaire – agent comptable

- mail : [int.0430947W@ac-clermont.fr](mailto:int.0430947W@ac-clermont.fr)

#### **E. Variantes**

Des variantes peuvent être acceptées concernant l'organisation des visites par exemple.

### **Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHE**

#### **Article 1 : Objet de la consultation**

Voyage scolaire pour un groupe d'un bus d'une soixantaine d'élèves (maxi 60) de Lycée (acceptation marge jusqu'à – 3 élèves) et 3 accompagnateurs à BERLIN selon dates mentionnées avec hébergement en AUBERGE DE JEUNESSE, demi pension. 3 nuits.

#### **Article 2: Allotissement**

Sans objet

#### **Article 3: Durée du marché**

Sans objet

## Article 4: Détail des prestations et des prix

Nombre de participants : 60 élèves (selon capacité bus et hébergement) + 3 accompagnateurs

Observation: une marge de - 3 participants sera acceptée par le candidat sans modification de prix.

***Une attention particulière sera portée sur les conditions générales d'assurance annulation.***

***Une assurance individuelle facultative sera proposée aux élèves en sus du prix du voyage.***

DETAILS ET DESCRIPTIF :

### Voyage BERLIN 2024

Départ du lycée Léonard de Vinci le soir avec nuit dans le bus  
Programme sur 5 jours qui peut être ramené à 4 jours

#### # Berlin

##### Jour 01

###### **Matin**

# 10h00-12h00: visite du **Musée de Pergame**  
(pergamonmuseum) 12h00-14h00 temps libre et déjeuner  
à la charge des élèves.

###### **Après-midi**

# 14h00-17h00 : Visite du Musée **Altes Museum** ( Art Antique Grec et Romain) (Travail du dessin d'observation dans les carnets de travail à partir de certaines pièces)

###### **Soirée**

# 18h00-20h00 : installation dans les chambres et repas du soir à l'auberge de jeunesse ou en restaurant.

#### # Berlin

##### Jour 02

###### **Matin**

# 9h00-12h00 : visite de la **Gemäldegalerie** (Chefs-d'œuvre européens des XIIIe au XVIIIe siècles, dont des pièces de Rembrandt et de Rubens)

# 12h30 Déjeuner à charge des élèves dans le quartier de Postdamer platz.

###### **Après-midi**

# 14h00-16h00 : visite de la **Neue Nationalgalerie** (Chefs-d'œuvre européens et américains du XXe siècle exposés dans un musée conçu par Mies van der Rohe)

# 20h00 : retour et repas à l'auberge de jeunesse ou en restaurant

#### # Berlin

##### Jour 03

###### **Matin**

# 10h00-12h00 : Visite du camp de **concentration de Sachsenhausen** (travail sur le devoir de mémoire et

sur l'histoire du camp pendant la guerre de 39-45 et sous le régime totalitaire soviétique)

12h00-14h00 : temps libre et déjeuner à la charge des élèves dans le quartier du Hamburger Bahnhof. 14h00-16h00 : visite du **Hamburger Bahnhof – Nationalgalerie der Gegenwart**

(Musée consacré à l'art dans une ancienne gare du XIXe siècle exposant des œuvres de 1960 à nos jours)

16h00-18h00 : direction à pied vers le **Reichstag**, la **Porte de Brandenburger** et le **Mémorial aux Juifs assassinés d'Europe**

# 20h00 : retour en bus et repas à l'auberge de jeunesse ou en restaurant

## # Berlin

### Jour 04

#### Matin

# 11h00-13h00 : Visite du **Brücke Museum** (Expositions d'œuvres du mouvement artistique de l'expressionnisme Allemand du début du XXe siècle qui puisa son inspiration dans les paysages et les gens).

13h00-15h00 : temps libre et déjeuner à la charge des élèves dans le quartier de la **Kaiser-Wilhelm-Gedächtniskirche** (Eglise du souvenir de Berlin)

16h00-18h00 : visite de la **Helmut Newton Foundation** (Musée de la Photographie) # 20h00 : retour en bus et repas à l'auberge de jeunesse ou en restaurant

## # Berlin

### Jour 05

#### Matin

# 11h00-12h30 : Visite du **Käthe Kollwitz Museum** (Musée cosy présentant des œuvres de la célèbre artiste allemande Käthe Kollwitz dans une villa du XIXe siècle.).

12h30-14h00 : temps libre et déjeuner à la charge des élèves dans le quartier de **Charlottenburg** 14h00-16h00 : visite de la **Sammlung Scharf-Gerstenberg** (Galerie exposant des peintures et des sculptures créées par des artistes surréalistes de renom.)

**Soirée : Départ pour le voyage retour. Repas du soir prévu par le voyageur**

## Article 5 : conditions de transport

Le transport s'effectuera en autocar ou autre moyen de transport si égal ou moins cher que bus.

En cas d'ennuis mécaniques, le prestataire devra s'engager à prendre les mesures nécessaires pour que l'immobilisation soit inférieure à 5h sous peine de pénalités : 100 euros par heure d'immobilisation supplémentaire.

## Article 6 : condition d'hébergement

L'hébergement s'effectue en auberge de jeunesse le petit déjeuner est compris ainsi que les diners, des solutions repas sont apportées pour le déjeuner (voir programme).

## Article 7 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales: fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

## Article 8 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières

## Article 9 : Garanties

Sans objet.

## **Article 10 : Avance forfaitaire**

Sans objet.

## **Article 11 : Prix et rythme des paiements**

### ➤ **Nature des prix**

Les prix sont unitaires.

### ➤ **Forme des prix**

Les prix sont fermes. La réponse au marché sera mentionnée en prix H.T et TTC, en chiffres et en lettres. Le taux de TVA devra être indiqué.

### ➤ **Mode de règlement**

Dans les limites prévues par la circulaire MEN 97-193 du 11/09/1997 des acomptes pourront être versés au prestataire :

- un premier versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré en septembre (après production d'une facture d'acompte)

- un deuxième versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré en octobre avant le départ (le total versé avant le départ ne pouvant être supérieur à 70 % du montant total du voyage)

- si les documents permettant la réalisation du voyage sont fournis, le solde pourrait éventuellement être réglé suivant la date retenue. A défaut, il interviendra au retour du voyage. Le mode de règlement proposé par le lycée est un virement au compte indiqué à la page.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

## **Article 12: Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

## **Article 13: Conditions de résiliation**

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

**Chapitre V . Déclaration du titulaire ou du candidat**

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur:

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

**Origine des fournitures:**

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autre

**Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de:

(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

n° de téléphone :

E-mail:

Ayant son siège social à :

(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

**Prix:**

Voir devis

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 45 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

**JOINDRE UN RIB ORIGINAL**

A \_\_\_\_\_, le

Le candidat, Nom :

**Signature** (précédée de la mention "Lu et approuvé") et **cachet de la société** :

Est acceptée la présente offre pour valoir  
acte d'engagement (voir devis) :

à

le :

le Pouvoir Adjudicateur  
Monsieur le Proviseur  
M. Nancy NICOLAS

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

**RECU A TITRE DE NOTIFICATION,  
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.**

A \_\_\_\_\_, le

Le Titulaire

*Avertissement:*

*Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.*

*Il contient à la fois:*

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*